

ETUDE PRÉALABLE AU CONTRAT DE TERRITOIRE

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Bénéficiaire de l'aide:

Collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Objet de l'aide:

Etude préalable au contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles.

Montant de l'aide:

50 à 80 % selon l'indice financier de la collectivité.

Démarche:

Contactez le service instructeur.

A qui s'adresser:

Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Rural
Service Environnement - Unité Espaces Naturels
23 rue de la Paix BP 2444
74041 Annecy Cedex
Tél : 04 50 33 50 26